

PÊCHES ET OcéANS CANADA

Programme: Suivi des activités commerciales

Programme: Suivi des activités commerciales

Pêches et Océans Canada gère les pêches conformément aux rôles et aux responsabilités énoncés dans la Loi sur les pêches, en utilisant des pratiques crédibles, fondées sur la science, abordables et efficaces. Les principales priorités de la gestion des pêches au Canada comprennent:

- La durabilité environnementale
- La viabilité économique
- L'inclusion des parties prenantes dans les processus décisionnels

Références législatives

Les mises à jour du Règlement sur la protection des pêcheries côtières, à la suite des modifications à la Loi sur la protection des pêcheries côtières approuvées dans le projet de loi S-3, permettront au gouvernement du Canada de préciser le type de documents requis pour accompagner les importations de certains poissons et plantes marines au Canada. Cela est nécessaire, car le Canada n'a actuellement pas le pouvoir d'interdire l'importation de poisson, sauf pour des raisons de sécurité sanitaire des aliments et de santé. Les révisions apportées au Règlement sur la protection des pêcheries côtières identifieront les espèces sélectionnées qui sont couvertes au niveau régional ou mondial par une forme quelconque d'exigence de documentation de suivi du commerce, et permettront à ces espèces d'être saisies à la frontière si la documentation correcte n'est pas présentée avec le chargement. Les mises à jour du Règlement sur la protection des pêcheries côtières sont en attente et devraient être terminées en 2017. Le Canada aura alors le pouvoir légal d'interdire l'importation.

Marchandises réglementées:

- Le thon rouge et le thon obèse
- L'espadon
- La légine
- Le poisson vivant
- Le poisson frais, réfrigéré ou congelé

Sont exclus les filets de poisson et autre viande de poisson.

Documents requis:

- Permis d'importation pour la santé des animaux aquatiques
- Licence SAC
- Établissement de traitement à l'étranger
- Certificat de réexportation

L'avis de transaction EDI « Approuvé » envoyé par l'ASFC à l'importateur/le courtier signifie uniquement que la documentation fournie à l'ASFC a été acceptée. Le produit est autorisé à entrer au Canada jusqu'à la destination finale indiquée dans les documents de notification d'importation uniquement, et est soumis à une inspection.

Importations commerciales

Les importateurs ou la personne en possession des biens ou responsable de la garde et du contrôle de ceux-ci sont tenus de s'assurer que leurs produits sont conformes aux exigences de tous les ministères et organismes du gouvernement avant leur importation au Canada.

L'importateur doit posséder une licence SAC. L'entrée au Canada de poisson et de produits de la pêche importés sans licence d'importation valide sera refusée.

Implantation du projet de Services à guichet unique (SGU) de l'ASFC

Dans le cadre du projet de Services à guichet unique, les demandes de mainlevée seront présentées au moyen d'une nouvelle Déclaration d'importation intégrée (DII) qui permet aux courtiers en douane de présenter et d'obtenir la mainlevée électronique pour les marchandises également réglementées par les ministères et organismes participants.

Les demandes de mainlevée pour les marchandises réglementées par Pêches et Océans Canada dans le cadre du programme sur les espèces aquatiques envahissantes peuvent être envoyées à l'ASFC par voie électronique en soumettant une licence, des certificats, des permis et d'autres documents (LPCA) en format DII et Imagerie documentaire (ID). La DII doit comprendre les informations suivantes:

- a. Numéro de licence d'importation
- b. Licence, permis, certificat et autres renseignements (LPCA)
- c. Numéro de permis
- d. Certificat zoosanitaire

Remarque: L'information exigée en vertu de SGU n'ajoute pas d'exigences supplémentaires, qui existent actuellement dans le processus d'importation.

La justification des éléments de données qui suit fournit des renseignements supplémentaires sur les exigences spécifiques des éléments de données dans le cadre du projet de Services à guichet unique.

Type de document	Utilisé conjointement avec d'autres informations pour déterminer l'admissibilité des marchandises au Canada et pour soutenir la préparation réglementaire et les évaluations scientifiques.
Numéro de référence, LPCA	Utilisé conjointement avec d'autres informations pour déterminer l'admissibilité des marchandises au Canada et pour soutenir la préparation réglementaire et les évaluations scientifiques.
Nom commun	Utilisé conjointement avec d'autres informations pour déterminer l'admissibilité des marchandises au Canada et pour soutenir la préparation réglementaire et les évaluations scientifiques.
Nom du genre/espèce	Utilisé conjointement avec d'autres informations pour déterminer l'admissibilité des marchandises au Canada et pour soutenir la préparation réglementaire et les évaluations scientifiques.
Étape du cycle de vie	Utilisé conjointement avec d'autres informations pour déterminer l'admissibilité des marchandises au Canada et pour soutenir la préparation réglementaire et les évaluations scientifiques.
Sexe	Utilisé conjointement avec d'autres informations pour déterminer l'admissibilité des marchandises au Canada et pour soutenir la préparation réglementaire et les évaluations scientifiques.
Utilisation prévue	Utilisé conjointement avec d'autres informations pour déterminer l'admissibilité des marchandises au Canada et pour soutenir la préparation réglementaire et les évaluations scientifiques.
NST	Utilisé conjointement avec d'autres informations pour déterminer l'admissibilité des marchandises au Canada et pour soutenir la préparation réglementaire et les évaluations scientifiques.
Unité de mesure	Utilisé conjointement avec d'autres informations pour déterminer l'admissibilité des marchandises au Canada et pour soutenir la préparation réglementaire et les évaluations scientifiques.
Valeur totale des produits	Utilisé conjointement avec d'autres informations pour déterminer l'admissibilité des marchandises au Canada et pour soutenir la préparation réglementaire et les évaluations scientifiques.
Nom de la commission	Utilisé conjointement avec d'autres informations pour déterminer l'admissibilité des marchandises au Canada et pour soutenir la préparation réglementaire et les évaluations scientifiques.
Nombre d'unités du produit	Utilisé conjointement avec d'autres informations pour déterminer l'admissibilité des marchandises au Canada et pour soutenir la préparation réglementaire et les évaluations scientifiques.

Pays d'origine	Utilisé conjointement avec d'autres informations pour déterminer l'admissibilité des marchandises au Canada et pour soutenir la préparation réglementaire et les évaluations scientifiques.
État d'origine des États-Unis	Utilisé conjointement avec d'autres informations pour déterminer l'admissibilité des marchandises au Canada et pour soutenir la préparation réglementaire et les évaluations scientifiques.
Fabricant	Utilisé conjointement avec d'autres informations pour déterminer l'admissibilité des marchandises au Canada et pour soutenir la préparation réglementaire et les évaluations scientifiques.
Tiers responsable de la récolte	Utilisé conjointement avec d'autres informations pour déterminer l'admissibilité des marchandises au Canada et pour soutenir la préparation réglementaire et les évaluations scientifiques.
Type de document	Utilisé conjointement avec d'autres informations pour déterminer l'admissibilité des marchandises au Canada et pour soutenir la préparation réglementaire et les évaluations scientifiques.

Le tableau suivant fournit les règles et les conditions spécifiques associées à chacun des éléments de données pour les déclarations du MPO. Les éléments de données sont Obligatoire (O), Conditionnel (C) ou Facultatif (F).

Nom de l'élément de données	Définition de l'élément OGP	Statut de l'élément de données	Règles et conditions relatives aux éléments de données
Type de document (licence, permis, certificat, autre)	Type de document	C	<p>L'identificateur codé des types de document applicables fourni lors de la déclaration doit être inscrit dans ce champ. Les types de document ici fournis devraient être applicables à toutes les marchandises sur cette déclaration. S'ils ne le sont pas, veuillez fournir les types de document pour chaque marchandise (SG121).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Document de capture de thon rouge de l'Atlantique (ICCAT) • Document de réexportation du thon rouge de l'Atlantique (ICCAT) • Document de capture de thon rouge eBCD (ICCAT) • Document de réexportation de thon rouge eBCD (ICCAT) • Document statistique sur le thon obèse (ICCAT) • Certificat de réexportation de thon obèse (ICCAT) • Document de capture de légine patagonienne (Dissostichus) (CCAMLR) • Document statistique sur l'espadon (ICCAT) • Certificat de réexportation d'espadon (ICCAT)
Type de document (licence, permis, certificat, autre)	Type de document	F	<p>Si le type de document applicable est l'un des suivants et s'applique à tous les produits de cette déclaration, il peut être indiqué dans ce champ. S'ils ne le sont pas, veuillez fournir les types de document pour chaque marchandise (SG121).</p> <p>Document statistique sur le thon obèse (IATTC) Document de capture de thon rouge du Pacifique (WCPFC ou IATTC)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Document de réexportation de thon rouge du Pacifique (WCPFC ou IATTC)
Numéro de référence du document	Numéro de référence, LPCA	C	<p>Pour chaque type de document fourni lors de la déclaration, un numéro de référence associé à ce document doit être fourni, en utilisant les formats énumérés dans l'Annexe A.</p>

Caractéristiques de la marchandise (nom du modèle)	Nom commun	O	<p>Le nom commun de la marchandise qui est importée doit être fourni par l'importateur. L'identificateur codé doit être indiqué dans la zone 7009 si le nom commun est l'un des suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • thon rouge de l'Atlantique Ouest • thon rouge de l'Atlantique Est • thon rouge du Pacifique • thon obèse du Pacifique • thon obèse de l'Atlantique • espadon de l'Atlantique Nord • espadon de l'Atlantique Sud • légine <p>Sinon, indiquez le nom commun dans le champ « texte libre » (7008) de la description de l'article.</p> <p>Remarque : Le nom commun est un nom non scientifique qui décrit l'espèce auquel le produit fait référence.</p>
Caractéristiques des produits (nom scientifique)	Nom du genre/ espèce	O	<p>Le nom scientifique latin (genre + espèce) du produit importé doit être fourni par l'importateur.</p>
Caractéristiques des produits (stade de la vie)	Étape du cycle de vie	O	<p>Le stade de développement du produit importé doit être indiqué pour chaque ligne de produit avec l'un des codes suivants.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Multiplié • Embryon • Juvénile • Adulte • Mort <p>Remarque : Répétez ce segment si plusieurs sélections sont applicables pour ce produit.</p>
Caractéristiques de la marchandise (Sexe)	Sexe	F	<p>Le sexe du produit importé peut être indiqué pour chaque ligne de produit.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Male • Femelle • Stérile • Autre • Inconnu • Hermaphrodite <p>Remarque : Répétez ce segment si plusieurs sélections sont applicables pour ce produit.</p>

Utilisation finale prévue	Utilisation prévue	F	<p>La description codée de la manière dont un produit sera utilisé au Canada peut être fournie par l'importateur. Utilisez l'un des codes suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aliments • Aquaculture • Recherche et développement (p. ex. modèle animal) • Production de produits chimiques spéciaux (p. ex. médicaments, vitamines) • Application environnementale (p. ex. biorestauration, contrôle des espèces envahissantes) • Ornemental (p. ex. aquarium, zoo) • Éducatif • Autre <p>Remarque : Répétez ce segment, si plusieurs sélections sont applicables pour ce produit.</p>
Identificateur de marchandise	NST	F	<p>Les organismes peuvent être identifiés par leur numéro de série taxonomique.</p> <p>Cette information permettra d'identifier plus clairement le produit et d'accélérer le traitement en cas de renvoi.</p>
Taille de la marchandise	Unité de mesure	F	<p>Le poids ou le volume brut de la marchandise peut être fourni en utilisant l'un des codes d'attribut mesurés suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poids brut de l'article de marchandise (AAB) • Volume unitaire (BRI)
Valeur de la marchandise	Valeur totale des produits	O	<p>La valeur totale de la ligne de marchandise doit être fournie en dollars canadiens.</p>
Catégorie de produit	Nom de la commission	O	<p>L'importateur doit fournir la commission appropriée pour la marchandise importée. Utilisez l'un des codes suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • CICTA – Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique • CIATT– Commission interaméricaine du thon tropical • WCPFC – Commission des pêches du Pacifique occidental et central • CCAMLR – Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique
Nombre d'articles	Nombre d'unités du produit	F	<p>Nombre d'éléments réglementés dans la ligne de marchandise de l'expédition énumérés à l'aide de « chacun ».</p>
Pays d'origine	Pays d'origine	C	<p>Le pays dans lequel les marchandises ont été cultivées, récoltées, fabriquées, transformées, produites ou abattues doit être indiqué, s'il est différent de celui du pays d'origine déjà indiqué au paragraphe SG104.</p>
État de la source	État d'origine des États-Unis	C	<p>État dans lequel les marchandises pour ce produit ont été cultivées, récoltées, fabriqués, transformés, produits ou abattus.</p> <p>Cette information doit être fournie si le qualificatif du pays de la source est utilisé sur cette ligne de produit et si le pays de la source est les États-Unis.</p>
Fabricant	Fabricant	F	<p>Les détails du nom et de l'adresse du fournisseur des produits finis, ou si la partie a participé à la production finale de ces produits, les détails de l'annexe B peuvent être fournis s'ils diffèrent des détails du fabricant à SG102.</p>

Tiers responsable de la récolte	Tiers responsable de la récolte	F	<p>Le nom et l'adresse de la partie qui a cultivé ou récolté le produit devraient être fournis s'ils sont différents de ceux du fabricant de la SG119.</p> <p>Voir l'annexe B pour les renseignements qui pourraient être fournis.</p>
Type de document (licence, permis, certificat, autre)	Type de document	C	<p>L'identificateur codé de tout document applicable doit être fourni dans ce champ s'il s'applique à une marchandise spécifique. S'il s'applique à toutes les marchandises, veuillez fournir les documents lors de la déclaration (SG9).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Document de capture de thon rouge de l'Atlantique (ICCAT) • Document de réexportation du thon rouge de l'Atlantique (ICCAT) • Document de capture de thon rouge eBCD (ICCAT) • Document de réexportation de thon rouge eBCD (ICCAT) • Document statistique sur le thon obèse (ICCAT) • Certificat de réexportation de thon obèse (ICCAT) • Document de capture de légine patagonienne (Dissostichus) (CCAMLR) • Document statistique sur l'espadon (ICCAT) • Certificat de réexportation d'espadon (ICCAT)
Type de document (licence, permis, certificat, autre)	Type de document	F	<p>Si le type de document applicable est l'un des suivants, l'identifiant codé peut être fourni dans ce champ, le cas échéant, pour une entrée de ligne de produit spécifique. S'il s'applique à toutes les marchandises, veuillez fournir les documents lors de la déclaration (SG9).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Document statistique sur le thon obèse (IATTC) • Document de capture de thon rouge du Pacifique (WCPFC ou IATTC) • Document de réexportation de thon rouge du Pacifique (WCPFC ou IATTC)
Numéro de référence du document	Numéro de référence ou LPCA	C	<p>Pour chaque type de document fourni en ce qui concerne le produit, un numéro de référence associé à ce document doit être fourni, en utilisant les formats énumérés dans l'Annexe A.</p>
Type de processus	Éviscéré	F	<p>Si la marchandise a été éviscérée; ce champ peut être rempli avec une valeur de:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 12 – Abattage
Processeur	Processeur	F	<p>Les détails du nom et de l'adresse de la partie impliquée dans le processus de retrait des filets de poisson, des foies ou des œufs de poisson, les détails ci-dessous peuvent être fournis s'ils diffèrent de ceux du fabricant à SG119.</p> <p>Voir l'annexe B pour les renseignements qui pourraient être fournis.</p>

Ressources supplémentaires

Tables de codes de référence

Législation:

Loi sur les pêches

<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-14/>

Loi canadienne sur la protection de l'environnement, 1999

<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-15.31/TexteComplet.html>

Références législatives:

Règlement sur la protection des pêcheries côtières

https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/C.R.C.%2C_ch._413/index.html

Listes des lois et des règlements:

Règlements sur l'inspection du poisson: <http://www.inspection.gc.ca/francais/reg/rege.shtml>

Loi sur l'inspection du poisson: <http://www.inspection.gc.ca/francais/reg/rege.shtml>

Mémorandum des douanes:

Mémorandum D19-8-5 de l'ASFC Prohibitions et exigences à l'importation pour les importateurs commerciaux d'espèces aquatiques et pour les voyageurs en vertu du Règlement sur les espèces aquatiques envahissantes

<https://www.cbsa-asfc.gc.ca/publications/dm-md/d19/d19-8-5-fra.pdf>

Mémorandum D19-7-1 de l'ASFC, Interprétation de la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial (LPEAVSRCII) et de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)

<https://www.cbsa-asfc.gc.ca/publications/dm-md/d19/d19-7-1-fra.html>

Annexe A: Types de document et numéros de référence

Type de document	Numéro de référence
Document de capture de thon rouge de l'Atlantique (ICCAT)	p. ex. CC-YY-000000 (pas de format de numéro prescrit; chaque pays peut attribuer une numérotation différente).
Document de réexportation du thon rouge de l'Atlantique (ICCAT)	p. ex. CC-YY-00000X (pas de format de numéro prescrit; chaque pays peut attribuer une numérotation différente).
Document de capture de thon rouge eBCD (ICCAT)	p. ex. CC-YY-00000X (pas de format de numéro prescrit; chaque pays peut attribuer une numérotation différente).
Document de réexportation de thon rouge eBCD (ICCAT)	p. ex. CC-YY-00000X (pas de format de numéro prescrit; chaque pays peut attribuer une numérotation différente).
Document statistique sur le thon obèse (ICCAT ou ASTTC)	p. ex. CC-YY-000000 (pas de format de numéro prescrit; chaque pays peut attribuer une numérotation différente).
Certificat de réexportation de thon obèse (ICCAT)	p. ex. CC-YY-000000 (pas de format de numéro prescrit; chaque pays peut attribuer une numérotation différente).
Document de capture de thon rouge du Pacifique (WCPFC) ou (IATTC)	p. ex. CC-YY-000000 (pas de format de numéro prescrit; chaque pays peut attribuer une numérotation différente).
Document de réexportation de thon rouge du Pacifique (WCPFC ou IATTC)	p. ex. CC-YY-00000X (pas de format de numéro prescrit; chaque pays peut attribuer une numérotation différente).
Document de capture de légine patagonienne (Dissostichus) (CCAMLR)	p. ex. CC-YY-000000 (pas de format de numéro prescrit; chaque pays peut attribuer une numérotation différente).

Document statistique sur l'espadon (ICCAT)	p. ex. CC-YY-000000 (pas de format de numéro prescrit; chaque pays peut attribuer une numérotation différente)
Certificat de réexportation d'espadon (ICCAT)	p. ex. CC-YY-000000 (pas de format de numéro prescrit; chaque pays peut attribuer une numérotation différente)

Annexe B: Renseignements à fournir s'ils diffèrent des détails du fabricant

Champ	Emplacement	Format	Description
Nom	C080.3036.4	an..70	Nom commercial/personnel.
Rue	C059.3042.5	an..35	Jusqu'à 3 lignes.
Ville	3164.6	an..35	
Subdivision du pays (par ex., province, État)	C819.3229.9	an..6	Province, État ou sous-division politique du pays (par ex., « comté » pour le R.-U.)
Identifiant postal	3251.8	an..9	Codes postaux ou ZIP (pour les pêcheurs canadiens ou américains).
Pays	3207.9	an..2	Code ISO 3166 à 2 caractères.

Faites appel à Livingston

Vous avez des questions ou vous avez besoin d'aide pour vos importations SGU?

Communiquez avec votre représentant du service à la clientèle.

Écrivez-nous à l'adresse clientserviceCanada@livingstonintl.com ou appelez-nous au **1-855-225-5544**.

